



Trott'in OMAHA

Conditions générales de location

VERSION 02/04/2021

Article 1 - Objet du contrat

Les présentes conditions générales de location s'appliquent à la location des biens proposés par le Loueur y compris sur le site Internet www.bike-stand.fr. En conséquence, le fait pour un Locataire de passer une réservation sur le Site ou de louer un bien de la société emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de location dont le locataire reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa réservation ou sa location. Cette acceptation consiste dans le fait pour l'internaute ou le Locataire de signer ou cocher la case correspondant à la phrase suivante: « **Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Location et les accepte dans leur intégralité** ». Si la réservation n'est pas faite sur le site, le contrat de location est signé des deux parties lors de la mise à disposition. A défaut, tout commencement d'exécution du contrat vaut acceptation des présentes conditions. Les présentes conditions générales de location sont accessibles à tout moment sur ce Site et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version. Le Loueur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de location. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la réservation.

Article 2 - Conditions de mise à disposition

2.1 La réservation de la prestation peut se faire par mail, téléphone, ou via le formulaire sur le site web. Les moyens de paiement acceptés sont les suivants : espèces, chèque-vacances, CB. Le paiement a lieu le jour de la prestation. Le Locataire s'engage pour un nombre de participants, en aucun cas un nombre inférieur de participants le jour de la prestation par rapport au nombre prévu ne donnera lieu à une diminution des frais engagés ou à un remboursement.

2.2 Pour souscrire un contrat de location, le locataire doit présenter une pièce d'identité en cours de validité. Le loueur exige une garantie financière à hauteur de 500€/ trottinette.


Article 3 - Équipements de base de la trottinette électrique

Chaque trottinette louée est équipée d'une batterie chargée, d'un casque fluo ,d'un gilet fluo et d'une sonnette, d'un itinéraire papier et/ou trace GPS.

Article 4 - Conditions d'utilisation

4.1 La location opère le transfert de la garde juridique du matériel au locataire. Le locataire dégage le loueur de toutes responsabilités découlant de l'utilisation du matériel loué et des itinéraires éventuellement suggérés, notamment en ce qui concerne les accidents et dommages causés à des tiers. Le locataire assume la responsabilité totale du matériel dès sa prise en charge auprès de Bike Stand EURL et jusqu'à sa restitution au loueur. Il est seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait du matériel.

4.2 L'âge minimum pour le locataire est fixé à 14 ans et mesurer au minimum 1,50m. La connaissance du code de la route est nécessaire. L'utilisateur doit toujours être en possession d'une pièce d'identité valable lors de la



location. Toute location réalisée pour un individu mineur devra être sous la responsabilité d'un individu majeur nommé lui aussi dans le contrat.

4.3 Le locataire ayant des maladies chroniques graves doit contacter préalablement le loueur afin d'évaluer sa capacité ou non à utiliser une trottinette électrique. Les femmes enceintes ne sont pas autorisées à participer. La conduite en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues ou médicaments est formellement interdite.

4.4. Durant la participation, le port du casque et du gilet sont obligatoires. Tout locataire enlevant son casque et son gilet en assurera les conséquences totales.

4.5 Le locataire doit respecter les consignes du personnel. En cas d'infraction aux règles de la conduite, le pilote de la trottinette est seul et unique responsable et répond des sinistres éventuels et de leurs coûts. Le locataire s'engage à utiliser l'engin loué avec prudence, sans danger pour les tiers et conformément aux réglementations en vigueur.

4.6 Le locataire libère le loueur de toute responsabilité en cas de litige survenu avec un tiers pendant la conduite d'une trottinette électrique, et pendant toute la durée de la location.

4.7 Pour des raisons de sécurité, le Loueur se réserve la possibilité de ne pas louer ou délivrer le bien loué s'il estime que le Locataire ne répond pas visiblement à de tels critères d'aptitude.

4.8 Le paiement total de la location doit être effectué préalablement à toute utilisation et remise des trottinettes. En cas de retard, toute heure commencée sera due.

4.9 Se présenter 15 min avant le début de la séance pour le briefing sécurité, équipement, essai du matériel.

Article 5 - Assurance du loueur

5.1 Le loueur n'engagera en aucun cas sa responsabilité en cas de dommages ou sinistres subis ou provoqués par le locataire au cours de l'utilisation.

Article 6 - Assurance du locataire


6.1 Le locataire est responsable du matériel loué à partir du moment où il en prend possession et jusqu'à sa restitution.

6.2 Le locataire atteste posséder une assurance couvrant de façon adéquate les risques afférant à la location d'une trottinette électrique (cf assurance habitation multirisques).

Article 7 - Dépôt de garantie et dégradations

7.1 Un dépôt de garantie est requis soit en espèces, soit par empreinte bancaire, soit par chèque avec pièce d'identité à la signature du contrat de location. Le montant du dépôt de garantie est de 500 € par trottinette. La caution n'est pas encaissée et est intégralement rendue au locataire à la restitution du matériel si la/les trottinettes sont restituées dans le même état que lors de la mise à disposition.

7.2 Le locataire reconnaît en signant ce contrat avoir reçu la/les trottinette(s) louée(s) et l'équipement de base en parfait état de fonctionnement. Pour ce faire, une inspection du matériel sera faite avant la prise en charge et toute remarque sera mentionnée dans le contrat de location. Une inspection du matériel sera faite à la restitution. Toute dégradation constatée sera retenue sur le montant de la caution versée (montants HT) : un



moteur (500€), un display (80€), une roue (550€), un câble d'alimentation bi-moteur (25€), un guidon (30€), une poignée de frein hydraulique (45€), une batterie (696€), un accélérateur (20€), un grip de poignée (10€), un casque (30€), un gilet fluo (10€).

7.3 En cas de non restitution de la/les trottinettes électriques tout-terrain (détournement, vol, accident responsable rendant la trottinette inutilisable), l'entière responsabilité du locataire sera engagée et la trottinette sera facturée intégralement : trottinette **ZOSH : 3 960 € TTC.**

Charte de bonne conduite

1. N'emprunter que des pistes cyclables, esplanades, voies vertes et routes. Trottoirs interdits.
2. Porter le casque et le gilet fluo.
3. Respecter le code de la route.
4. Ne pas freiner et accélérer en même temps.
5. Faire attention aux usagers piétons et cyclistes, leur laisser la priorité. Pensez à vous signaler avec la sonnette.
6. Gardez en permanence le contrôle de votre vitesse et de votre trajectoire. Ne vous surestimez pas.
7. Ayez un téléphone portable chargé afin d'être joignable.
8. Ne pas monter sur la trottinette lorsque la béquille est baissée.
9. Une seule personne sur la trottinette.
10. Garder les 2 mains sur le guidon.
11. Garder une distance de sécurité de 3m avec la trottinette précédente.
12. Attendre l'ensemble de votre groupe à chaque intersection.
13. Ne pas rouler dans les bâches d'eau de plus de 5 cm. Rouler sur le sable est autorisé dans le respect des autres personnes sur la plage, et hors de la zone de baignade surveillée.
14. La plage d'Omaha Beach est très grande, respectez les autres usagers de la plage.
15. Vous évoluez sur un site historique d'exception, respectez-le et préservez son intégrité.